

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

ORDRE DU JOUR : (* soumis à délibération)

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2022

* Vote des taux des taxes locales

* Vote des subventions aux associations

* Vote d'une subvention exceptionnelle à l'Ukraine

* Approbation du Budget prévisionnel et des budgets annexes 2022

Programme voirie 2022

* Vote de la convention de partenariat pour la mise en place d'un poste d'animation et de gestion informatique –
Année scolaire 2021-2022

Questions diverses

Nombre de membres afférents au conseil municipal 11
 en exercice 11
 qui ont pris part à la délibération 10

Date de la convocation : 7 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, le quatorze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Florence DURAND, Maire d'Ambialet

Présents : Mmes Florence DURAND, Patricia BEC, Laurence GANTIER, Sandrine ROUSTIT-CALVIERE et Ms Jean-Marc SAUX, Bruno SEGURA, Jean-Marie GRAVIER, Claude BREIL, Didier ROUQUETTE, Jean-Pierre LEFLOCH

Excusé (e)(s) : M. Jean-Yves ALIBERT

Pouvoir : M. Jean-Yves ALIBERT à M. Jean-Marc SAUX

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SAUX

N° 20220414DEL01 – Vote des taux des taxes locales

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2022 : taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Elle rappelle que l'année 2021 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée dans la loi de finances 2020 qui a intégralement transféré aux communes au 1er janvier 2021 le taux de la taxe départementale de TFB. Puis un mécanisme de coefficient correcteur sera mis en place afin de garantir la compensation à l'euro près des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **FIXE** les taux pour l'année 2022 comme suit :

2022 - TAUX INCHANGES		
BASE	TAUX	PRODUIT
440 700	48,26	212 682
32 500	86,68	28 171

N° 20220414DEL02 - Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **VOTE** les subventions accordées aux associations et aux autres personnes de droit privé telles que détaillées ci-dessous :

Tiers	2022
Amicale des sapeurs-pompiers d'Alban	100 €
A.D.M.R.	180 €
Association Presqu'île Music	500 €
Association des parents d'élèves du collège d'Alban	100 €
Association Prévention routière	50 €
Comité des fêtes d'Ambialet	800 €
Coopérative scolaire	1 200 €
Familles rurales (chantier des jeunes)	400 €
Fondation du patrimoine	55 €
Office du tourisme de la Vallée du Tarn et VAL 81	500 €
Baignades Sauvages	200 €
Subvention exceptionnelle à l'Ukraine	500 €
TOTAL	3 814.70 €

- **DIT** que le montant total sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2022.

N° 20220414DEL03 - Approbation du Budget prévisionnel et des budgets annexes 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de Madame le Maire et le projet de budget primitif 2022 de la commune tel qu'il a été présenté,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour dont 1 pouvoir

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 de la COMMUNE, arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	BP 2022
FONCTIONNEMENT	695 163 €
INVESTISSEMENT	440 740 €
TOTAL	1 135 903 €

N° 20220414DEL04 - Approbation du Budget annexe Assainissement 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de Madame le Maire et le projet de budget primitif 2022 du budget annexe ASSAINISSEMENT tel qu'il a été présenté,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour dont 1 pouvoir

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe ASSAINISSEMENT, arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	BP 2022
FONCTIONNEMENT	89 909 €
INVESTISSEMENT	97 092.02 €
TOTAL	187 001.02 €

N° 20220414DEL05 - Approbation du Budget annexe CCAS 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de Madame le Maire et le projet de budget primitif 2022 du budget annexe du CCAS tel qu'il a été présenté,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour dont 1 pouvoir

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 budget annexe du CCAS, arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	BP 2022
FONCTIONNEMENT	3 000 €
INVESTISSEMENT	0 €
TOTAL	3 000 €

N° 20220414DEL06 - Approbation du Budget annexe régie de transport 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de Madame le Maire et le projet de budget primitif 2022 du budget annexe de la REGIE TRANSPORT SCOLAIRE tel qu'il a été présenté,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour dont 1 pouvoir

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 budget annexe de la Régie transport scolaire, arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement en suréquilibre,

SECTIONS	BP 2022	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	43 400.00 €	59 321.86 €
INVESTISSEMENT	45 000.00 €	52 703.15 €
TOTAL	88 400.00 €	112 024.96 €

N° 20220414DEL07 - Vote de la convention de partenariat pour la mise en place d'un poste d'animation et de gestion informatique – Année scolaire 2021-2022

Madame le Maire fait lecture du projet de convention de partenariat avec la CCMAV pour la mise en place d'un poste d'animation et de gestion informatique (ci-joint) pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire indique que le coût du poste est de 15 900 euros. La CCMAV prend en charge 28.25 % du poste. Le coût restant est à la charge des communes au prorata du nombre d'heures.

La participation de la commune d'Ambialet est fixée à 1 297.19 euros pour 68.5 heures pour l'année scolaire 2021-2022.

Après discussion le conseil municipal, **par 11 voix pour dont 1 pouvoir**

- **APPROUVE** la convention telle que présentée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.